



AVIS PUBLIC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

RÈGLEMENTS SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2022)

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), un avis public est par les présentes donné qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui sera tenue le 4 octobre 2021, à 19 h, par vidéoconférence, un avis de motion sera donné pour le règlement suivant :

- Règlement imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2022)
(RCA21-27003)

FAIT À MONTRÉAL, CE 27^E JOUR DE SEPTEMBRE 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva